

# UN CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT « ROUMOIS NEUBOURG »

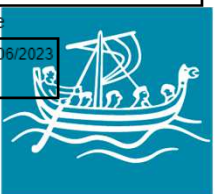
## POURQUOI? COMMENT? QUAND?

18 novembre 2020

ensemble  
DONNONS  
vie à l'eau  
Agence de l'eau

PROGRAMME  
EAU 2010  
& CLIMAT 2024





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**



# LE CTEC

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

PROGRAMME EAU & CLIMAT 2019 / 2024



**eau  
seine  
NORMANDIE**

# CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »

ou « CTEC »

=

**Un outil privilégié pour mettre en œuvre la  
politique territoriale et les actions prioritaires  
du 11<sup>ème</sup> programme de l'AESN**

=

**Programmation d'études et de travaux  
qui engagent réciproquement les parties dans le  
sens des objectifs environnementaux de la  
politique de l'eau et de l'adaptation au  
changement climatique du bassin**

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



# CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »

Une stratégie territoriale Seine aval validée en commission des aides du 3 juillet 2019 basée sur la détermination des territoires à enjeux eau (masses d'eau en mauvais état ou sensibles, têtes de bassin versant, etc.).

## Un CTEC doit contenir:

### 1- Des actions sur au moins un des enjeux suivants:

- gestion à la source des eaux de pluie, performance de gestion des eaux usées dont gestion des usages sensibles
- préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages,
- protection des milieux aquatiques et humides et littoraux.

### 2- Un périmètre le plus pertinent possible : UH ou BV ou littoral

### 3- Des objectifs quantifiés de résultats sur programme de travaux



# CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »



eau  
seine  
NORMANDIE

4- Au moins **3 actions** « eau & climat » listées ci-dessous au regard des enjeux du territoire :

Gestion à la source des eaux pluviales et performance de gestion des EU Urbaines impactant des usages sensibles	Préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages	Protection des milieux aquatiques et humides (YC littoraux et arrières littoraux)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction à la source des écoulements de temps de pluie / collectivités ;</li> <li>- La réduction à la source des écoulements de temps de pluie / industries ;</li> <li>- La dépollution à la source - technologies propres ;</li> <li>- La mise en conformité des branchements particuliers &amp; bâtiments publics ;</li> <li>- La mise en conformité des branchements activités économiques ;</li> <li>- La réduction des micropolluants ;</li> <li>- Les économies d'eau / collectivités ;</li> <li>- Les économies d'eau / industries ;</li> <li>- L'écologie industrielle ;</li> <li>- L'aménagement de zones de rejets végétalisées à l'aval des stations d'épuration.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'une stratégie de maîtrise foncière (puis sa mise en œuvre) ;</li> <li>- La promotion et/ou l'accompagnement du développement de l'agriculture biologique ;</li> <li>- La promotion de systèmes agroforestiers ;</li> <li>- L'enherbement ou le reboisement des aires d'alimentation de captage affecté par les pollutions diffuses d'origines agricoles ;</li> <li>- La promotion de techniques alternatives au désherbage chimique et thermique ou de protection des végétaux ;</li> <li>- La mise en place de systèmes de culture à bas niveau d'intrants via le développement ou le soutien de filières (y compris les plans alimentaires territoriaux) ;</li> <li>- Le développement des infrastructures d'hydraulique douce à l'échelle de territoire hydrographique cohérent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'une stratégie de maîtrise foncière (puis sa mise en œuvre) ;</li> <li>- La préservation ou la restauration des zones humides et des zones d'expansion de crues (y.c. littorales) ;</li> <li>- La restauration des habitats (dont la ripisylve) ;</li> <li>- Les actions de restauration de la biodiversité ;</li> <li>- La restauration hydro morphologique (continuité écologique, reméandrage, reconnexion lit majeur et zone humide...) ;</li> <li>- Le soutien à des aménagements de protection douce en zone littorale (paillages, végétalisation dunaire...) ;</li> <li>- La dépoldérisation ;</li> <li>- La mise en place d'un dispositif d'indemnisation des exploitants agricoles en cas de surinondation.</li> </ul>

Une **action de sensibilisation** sur un ou des enjeux eau et climat du territoire.

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau

Les partenaires d'un contrat de territoire **signent la stratégie d'adaptation du bassin au CC (changement climatique).**



eau  
seine  
NORMANDIE

## Pourquoi un CTEC Roumois Neubourg ?

Territoire « Roumois Neubourg » défini  
comme prioritaire pour :

- ❖ la protection de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau

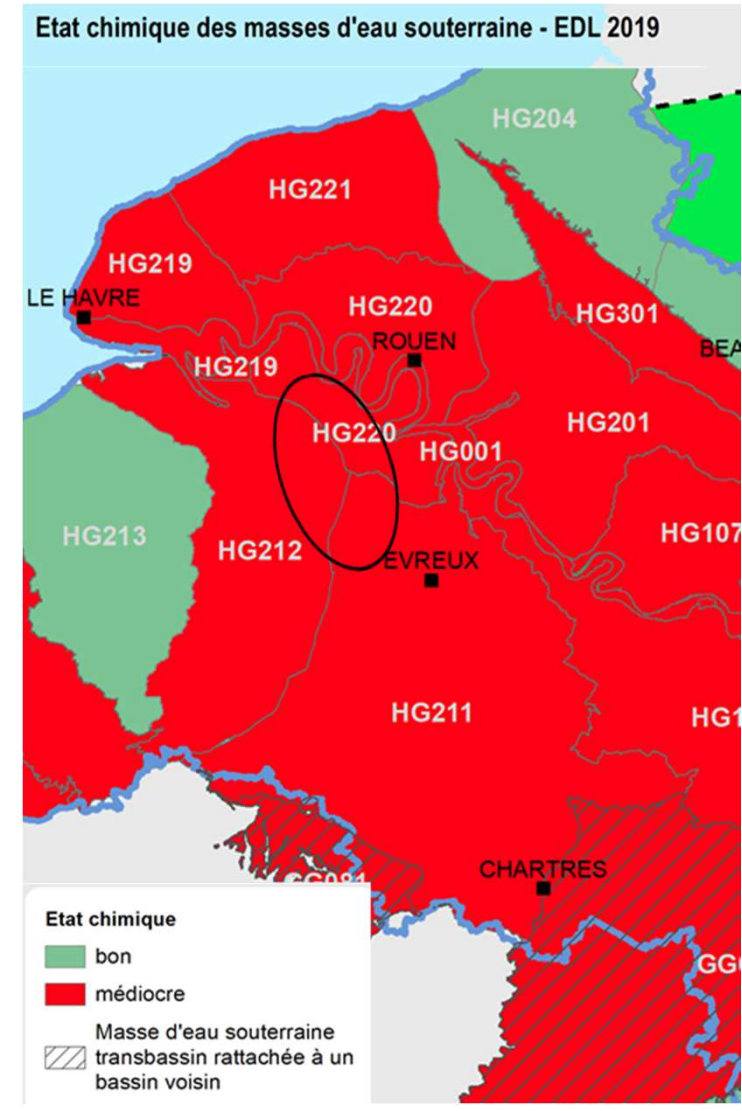
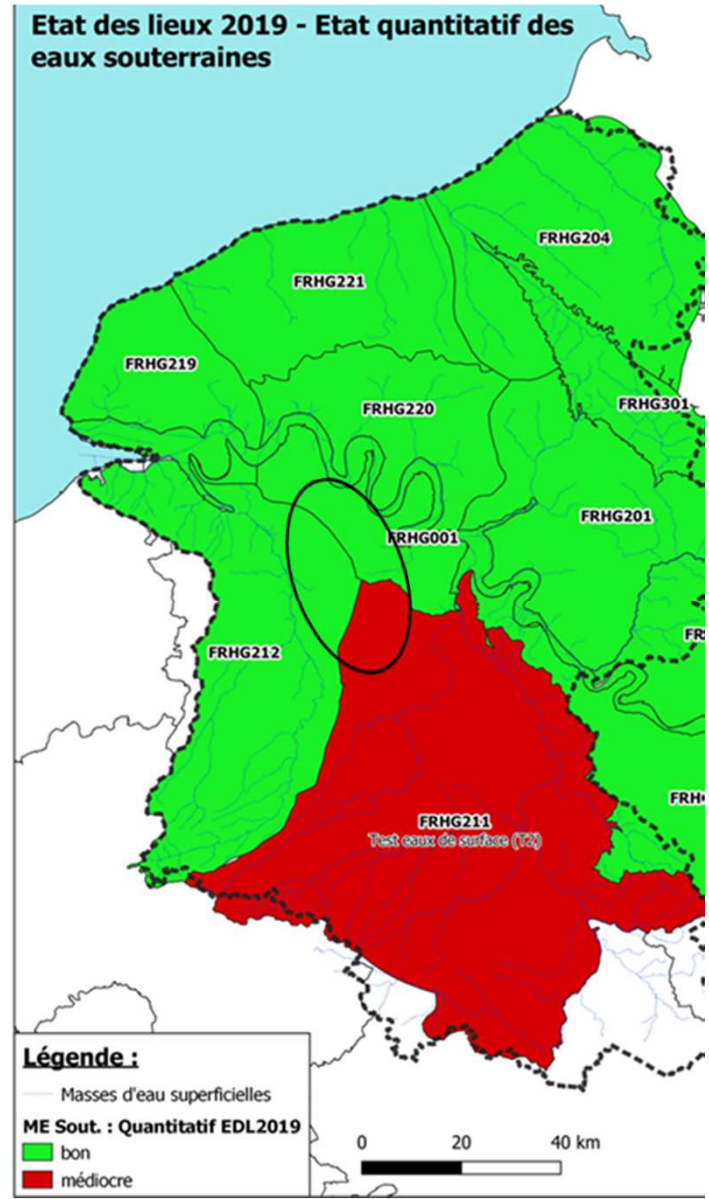


eau  
seine  
NORMANDIE



ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau  
Agence de l'eau

# Pourquoi CTEC Roumois Neubourg ?







# Pourquoi CTEC Roumois Neubourg ?

## ❖ La protection de la ressource

- États qualitatif et quantitatif des MESO en présence

CODE EUROPEEN_M E	NOM MASSE D'EAU	CATEGORIE DE MASSE D'EAU	Etat chimique Eau souterraine	PARAM DECLASSANT Etat Chimique ESO	ETAT Quantitatif Eau souterraine	PARAM DECLASSANT Etat Quantitatif ESO	MODE EVALuation Etat Quantitatif ESO
FRHG211	CRAIE ALTEREE DU NEUBOURG/ITON/PLAINE ST ANDRE	Masse d'eau souterraine	médiocre	Nitrates, 2,6-Dichlorobenzamide	médiocre	Test eaux de surface (T2)	Etat mesuré
FRHG212	CRAIE LIEUVIN-OUCHE - BV de la Risle	Masse d'eau souterraine	médiocre	Phosphore, Metolachlore ESA	bon	0	Etat mesuré
FRHG220	CRAIE ALTEREE DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE	Masse d'eau souterraine	médiocre	Pesticides	bon	0	Etat mesuré

- SDAGE 2022 : 4 captages prioritaires (Varras, Moulineaux, Tremblay-Omonville, et La Neuville du Bosc), 2 captages sensibles pour le paramètre « nitrates » (Bosrobert et Tremblay-Omonville), 1 captage sensible pour les phytos (Elbeuf – MRN)

**Actions de protection de la ressource à mettre en place et/ou à pérenniser et accentuer sur ce territoire**



# Pourquoi CTEC Roumois Neubourg ?



Intérêts du contrat par rapport aux actions/aides 11<sup>ème</sup> programme pour cet enjeu :

- Permet de financer les animations AAC locales (en régie) à partir de 2022 et jusqu'en 2024 (fin 11<sup>ème</sup> programme).
- Mise en commun d'un **diagnostic partagé** pour établir un programme d'actions
- Études et travaux prioritaires vis-à-vis de demandes similaires hors CTEC validés.

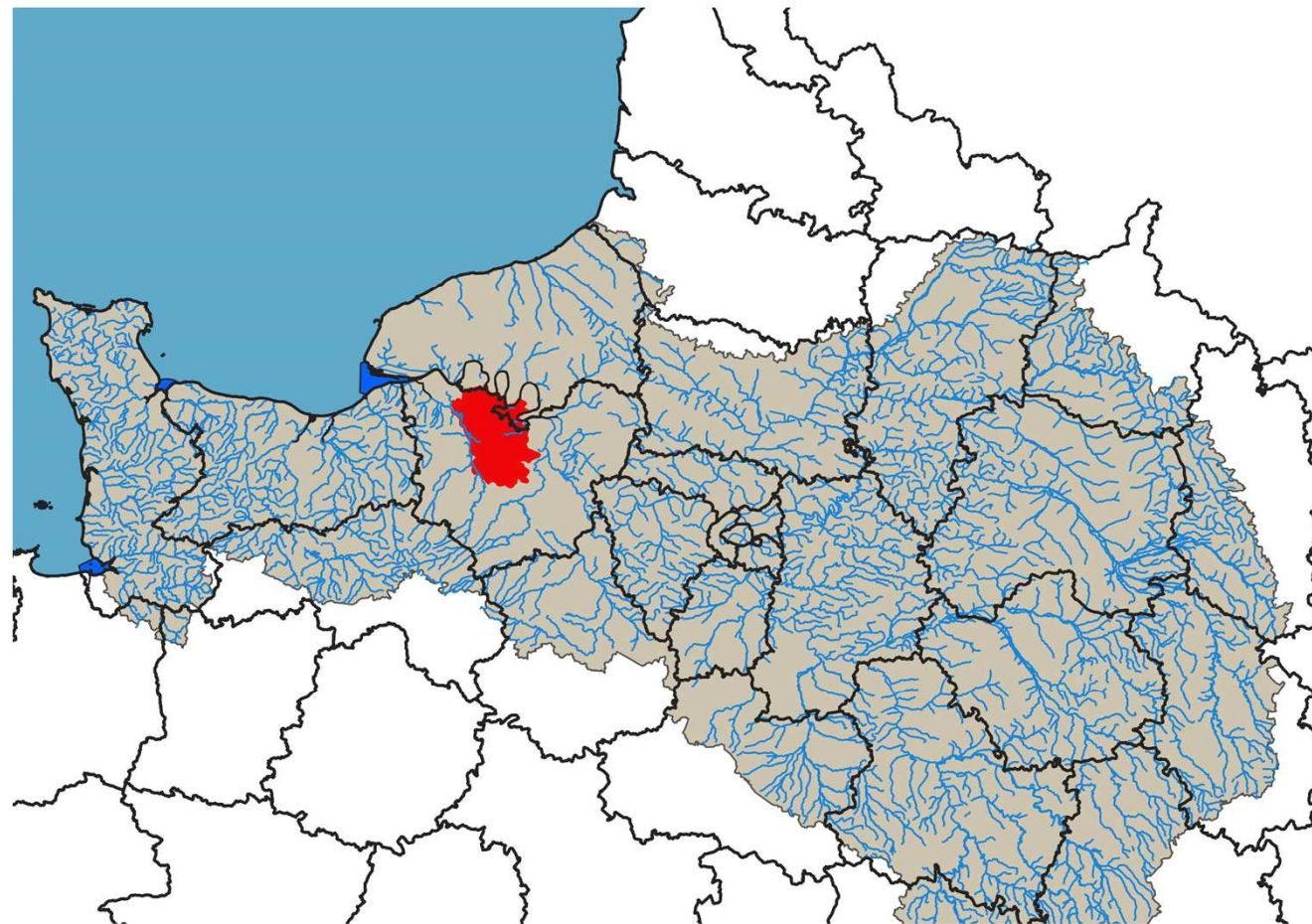
ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau

# Territoire prévisionnel du CTEC Roumois-Neubourg



## Localisation du CTEC Roumois-Neubourg



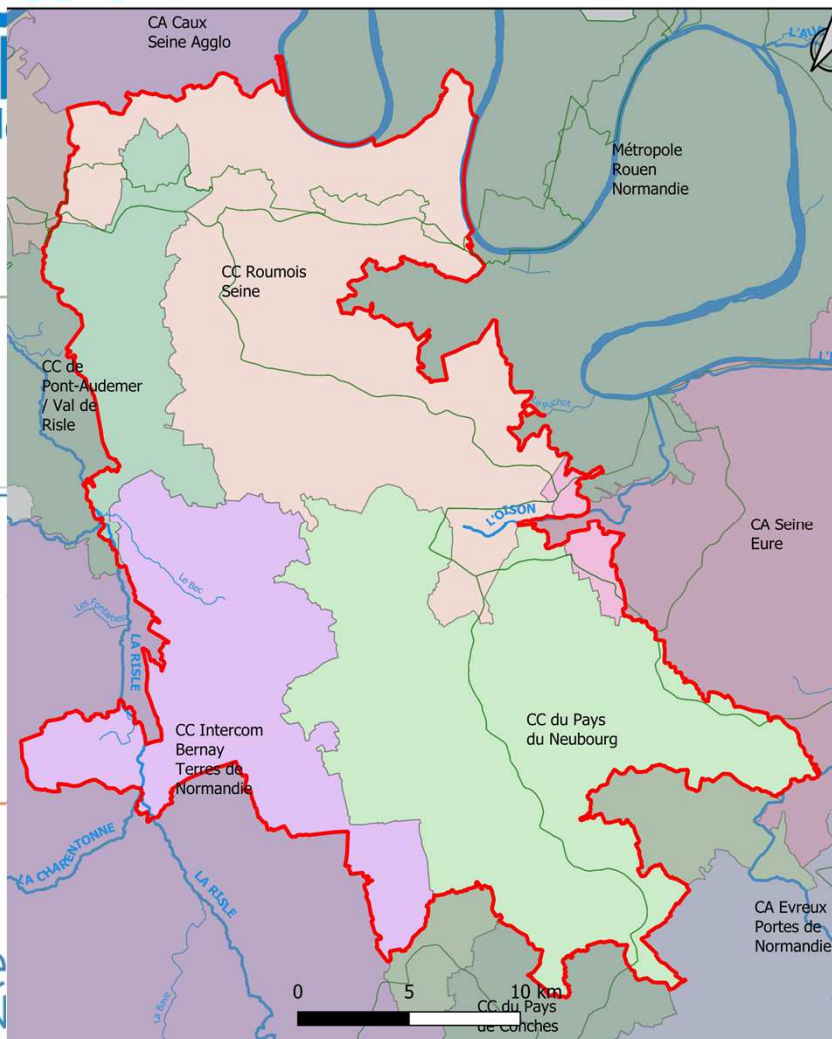


# Territoire prévisionnel du CTEC Roumois-Neubourg

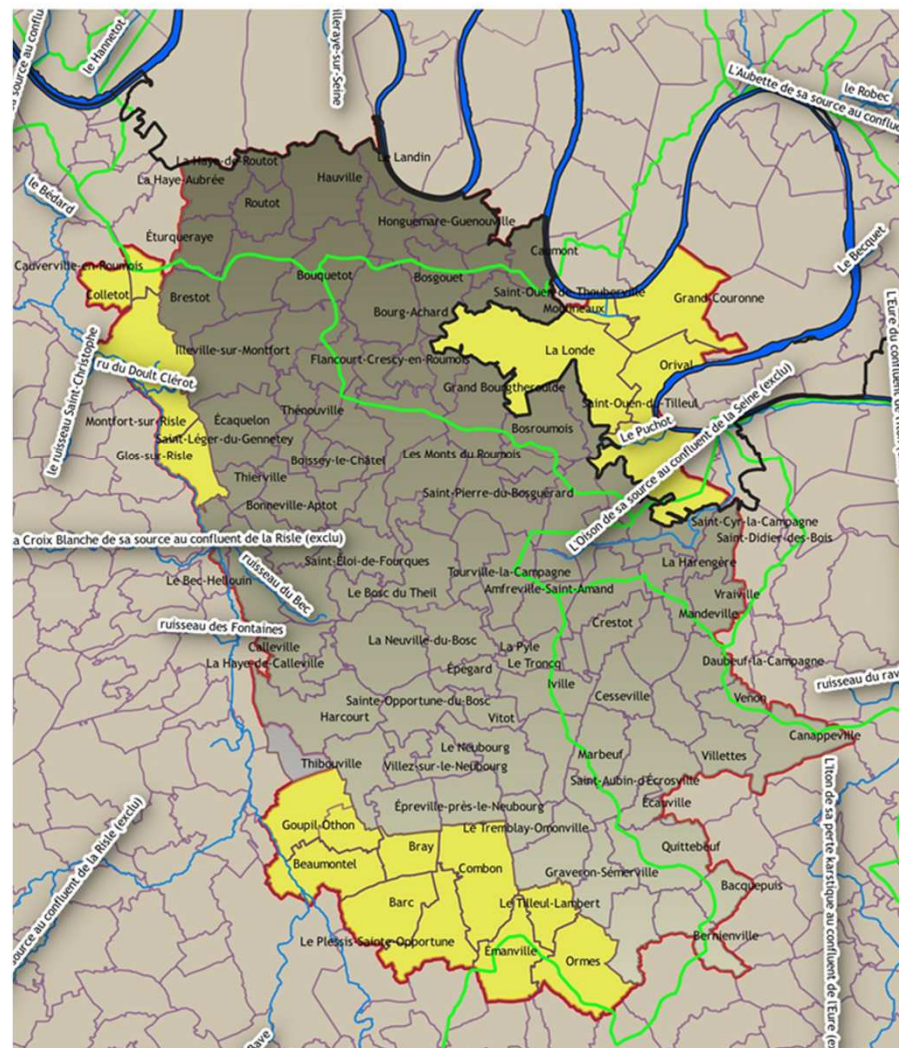


eau  
seine  
NORMANDIE

ense  
DONNER  
vie à l'eau  
Agence de l'eau



## CTEC Roumois-Neubourg Communes et EPCI





eau  
seine  
NORMANDIE

# Les signataires potentiels

Structures avec actions « protection de la ressource » à inscrire au contrat :

- SERPN
- MRN
- CC Roumois Seine

Autres structures / thématiques possibles :

- Communes ou autres CC (gestion des eaux pluviales à la source ?, Économies d'eau des collectivités ?)
- Activités économiques (gestion des eaux pluviales à la source ?, Économies d'eau ?)

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 29/06/2023  
Affichage : 29/06/2023



eau  
seine  
NORMANDIE

# Les signataires potentiels

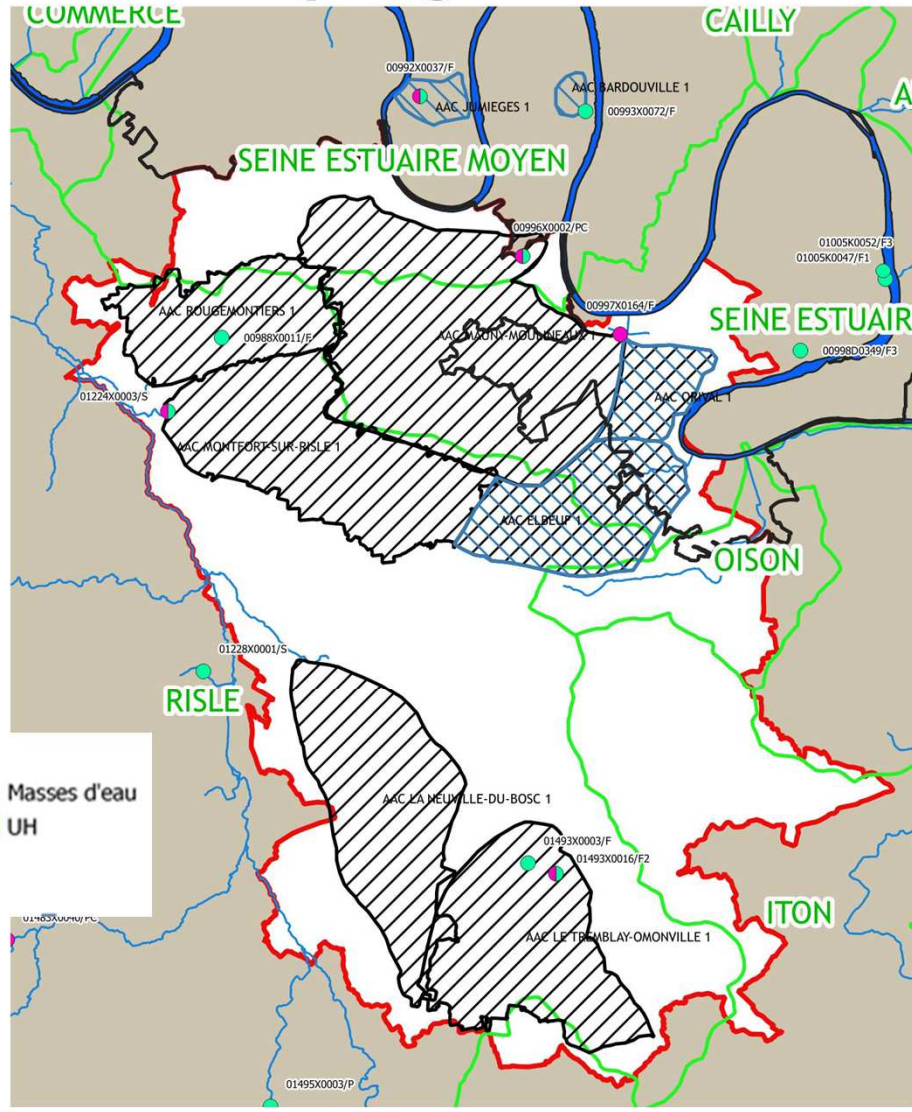
AAC  
prioritaires  
et/ou  
sensibles du  
territoire  
du contrat

- Captages
- Prioritaire et Sensible
  - Prioritaire
  - Sensible
  - Autre : Captage Prel. AEP
- CONTOUR CTEC
- AAC\_MRN
- AAC-CETC

Masses d'eau

UH

## CTEC Roumois-Neubourg capatages et AAC



# le CTEC dans le détail



eau  
seine  
NORMANDIE

## SOMMAIRE

### TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT

- Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés
- Article 2 – Contenu du programme d'actions
- Article 3 – Durée du contrat **2022-2024**

### TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

- Article 4 Engagements de l'Agence
- Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT
- Article 6 - Engagements des MAITRES D'OUVRAGE
- Article 7 Engagements des CO-FINANCEURS autres que l'Agence

### TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

- Article 8 Pilotage
- Article 9 – Animation **(option)**
- Article 10 – Modalités de suivi
- Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat **40% des montants financiers engagés à mi contrat**

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau

# le CTEC dans le détail



Focus sur « Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE  
DU CONTRAT » :

1) réaliser les actions inscrites au contrat et faire réaliser par les autres co-signataires les autres actions (article 5),

2) réaliser en particulier les actions « eau, biodiversité et climat » et de sensibilisation des acteurs pour respecter les conditions du 11<sup>e</sup> programme pour la mise en place d'un contrat (article 5),

# le CTEC dans le détail



Focus sur « Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT » :

3) assurer les missions de pilotage du contrat (article 7) :

- coordonner l'application du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- suivre en continu les échéanciers de réalisation des actions programmées,
- envoyer à l'Agence chaque année un tableau d'avancement des actions,
- envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de ce contrat (préciser un délai de transmission),
- s'assurer de la communication continue sur la réalisation des actions,
- mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires du présent contrat,
- réunir annuellement le comité de pilotage, ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues.
- et le cas échéant : assure la coordination des animations associées.

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau





eau  
seine  
NORMANDIE

# Annexe

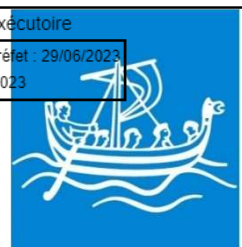
## (1) Enjeu(x) identifié(s) et actions retenues

Selon le modèle proposé ci-dessous, préciser pour chaque action, le maître d'ouvrage, le lieu de réalisation, un échéancier ultime pour chaque action et son montant financier :

Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)							
			20XX	20XX	20XX	20XX	20XX	20XX	Total	
<u>Les actions « eau &amp; climat » sont prioritaires et seront mentionnées en gras et l'action ou les actions de sensibilisation seront mentionnées en italique.</u>	<i>Pour chaque action, spécifier le MOA et la (ou les) territoire(s) concerné(s)</i>		<i>Préciser le montant de chaque action et l'année correspondante</i>							
Enjeu 1 : <i>Intitulé de l'enjeu</i>										
<ul style="list-style-type: none"> <li>Action 1.1</li> <li>Action 1.2</li> <li>...</li> </ul>										
Enjeu 2 : <i>Intitulé de l'enjeu</i>										
<ul style="list-style-type: none"> <li>Action 2.1</li> <li>Action 2.2</li> <li>...</li> </ul>										

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

# Exemple d'un CTEC validé (programmation)



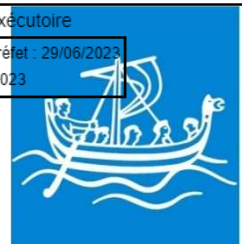
eau  
seine  
NORMANDIE

Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Montant annuel et échancier (en k€ HT)						
			2020	2021	2022	2023	2024	Total	
Les actions « eau & climat » sont prioritaires et seront mentionnées en gras et l'action ou les actions de sensibilisation seront mentionnées en italique.	Pour chaque action, spécifier le MOA et la (ou les) territoire(s) concerné(s)								
<b>Enjeu 1 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Restauration de la continuité écologique</b>									
<b>Action 1.1</b> : restauration totale de la continuité écologique par arasement total ou partiel ou renaturation totale ou partielle (traitement indirect)	<b>Agglomération Seine-Eure</b>	<i>L'Eure de la commune d'Autheuil Authouillet jusqu'à la confluence avec la Seine</i>	0	1060	0	140	270	<b>1470</b>	
Objectifs : Au moins 3 études de continuité écologique (études de définition de travaux). Au moins 3 ouvrages effacés (majeurs et prioritaires issus du PAOT, de la ZAP Anguille et de la liste 2)	(5 études et 6 travaux)								
<b>Action 1.2</b> : restauration de la continuité piscicole par création / amélioration d'un dispositif de franchissement	<b>Syndicat de la Rivière d'Eure 2ème section (SIRE2)</b>	<i>L'Eure du confluent de la Vesgre à la commune d'Autheuil Authouillet</i>	410	0	0	50	120	<b>150</b>	
Objectifs : au moins 3 études de continuité écologique (études de définition de travaux). Au moins 7 ouvrages traités (majeurs et prioritaires issus du PAOT, de la ZAP Anguille et de la liste 2)	(1 études et 4 travaux)								

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau

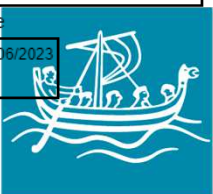
# Exemple d'un CTEC validé (programmation)



eau  
seine  
NORMANDIE

Enjeu 5 : Communication : sensibilisation « eau et climat »								
<b>Action 5.1</b> : Sensibilisation du grand public sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique  <i>Objectif : au moins 24 actions pédagogiques.</i>	<b>Agglomération Seine-Eure</b>  (7 journées formation et information + 3 documents pédagogiques)	<i>L'Eure de la commune d'Authueil Authouillet à la confluence avec la Seine L'Oison ; Les petits affluents en rive droite de la Seine</i>	0	30	5	10	5	50
	<b>Syndicat de l'Eure 2ème section</b> (5 journées formation et information)	<i>L'Eure du confluent de la Vesgre à la commune d'Authueil Authouillet</i>	1	1	1	1	1	5
<b>Action 5.2</b> : sensibilisation des élus sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique  <i>Objectif : au moins 6 journées techniques organisées</i>	<b>Fédération départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA 27)</b> (15 journées formation et information)	<i>L'Eure aval</i>	1	1	1	1	1	5

Animation								
Animation pour la mise en oeuvre des actions du CTEC  <i>Objectif : 5 postes pour 4,16 ETP / an</i>	<b>Agglomération Seine-Eure</b> (3 postes pour 3,5 ETP / an)	<i>L'Eure de la commune d'Authueil Authouillet à la confluence avec la Seine L'Oison ; Les petits affluents</i>	0	1000	200	200	200	1000
	<b>Syndicat de l'Eure 2ème section</b> (2 postes pour 1,16 ETP / an)	<i>L'Eure du confluent de la Vesgre à la commune d'Authueil Authouillet</i>	565	0	113	113	113	113
	<b>Fédération départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA 27)</b>	<i>Animation supra-locale</i>						



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**



# LES ACTIONS PRIORITAIRES

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau



# le CTEC « Roumois-Neubourg »



## Enjeu Protection de la ressource (cf. stratégies de protection de la ressource de chacun des MO compétents) :

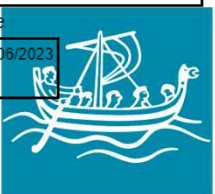
- Élaboration d'une stratégie foncière et sa mise en œuvre
- Animation AAC (en régie) à pérenniser (2022-2024) avec suivi renforcé qualité eaux brutes
- Actions « eau et climat » de protection de la ressource sur les AAC prioritaires et/ou sensibles (enherbement, reboisement, développement ou soutien de filières pour système de culture à bas niveau d'intrant, promotion et accompagnement de l'AB, PSE...)
- Comblement d'anciens forages AEP / piézomètres non sécurisés ??
- Phase 2 de l'étude AMPA (en fonction des résultats de la phase 1)
- Travaux DUP (si éligible et date DUP < 5 ans)
- Analyse coûts-bénéfices des aménagements hydrauliques mis en place sur les sous BV de l'AAC VAMO (fin de contrat) sur la qualité des eaux brutes Varras et Moulineaux

# le CTEC « Roumois - Neubourg »



## Autres enjeux éventuels :

- Biodiversité / zones humides : études et travaux mares publiques ou privées
- AEP : révision SDAEP + PGSSE; diag CVM
- Économies d'eau (collectivités / industries/agriculture)
- Gestion des EP à la source (collectivités / industries/agriculture)



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**

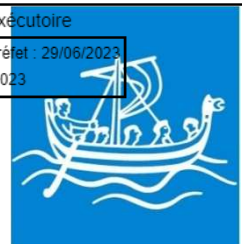


# LE PLANNING

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau

# Planning de préparation d'un contrat



eau  
seine  
NORMANDIE

1) Réunion de lancement avec tous les signataires potentiels pour les thématiques prioritaires du contrat :

- Définition du territoire du contrat
- Constitution du futur COFIL du contrat
- Choix concerté de la structure porteuse

→ 18 novembre 2020 et une autre date à prévoir avec les autres signataires pressentis

2) Mise en place des groupes de travail techniques par thématique avec le (ou les) chargé(s) d'opérations concerné(s) pour définir les actions prioritaires à inscrire au CTEC (listes, maîtrises d'ouvrage, coûts prévisionnels, échéances opérationnelles, objectifs)

→ GT protection ressource / érosion ruissellement

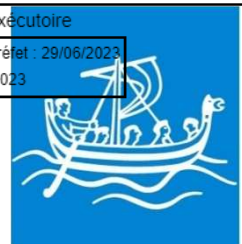
→ GT pluvial à la source ? Économies d'eau ?

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



# Planning de préparation d'un contrat



eau  
seine  
NORMANDIE

3) Rédaction des documents (contrat, tableau d'actions) par la structure porteuse et de la carte du territoire du contrat par AESN

4) Validation des documents (contrat, cartes, tableaux) par l'ensemble des membres du COPIL

Et en parallèle, prise des délibérations et signature de la stratégie d'adaptation du bassin au changement climatique par les maîtres d'ouvrages signataires du CTEC

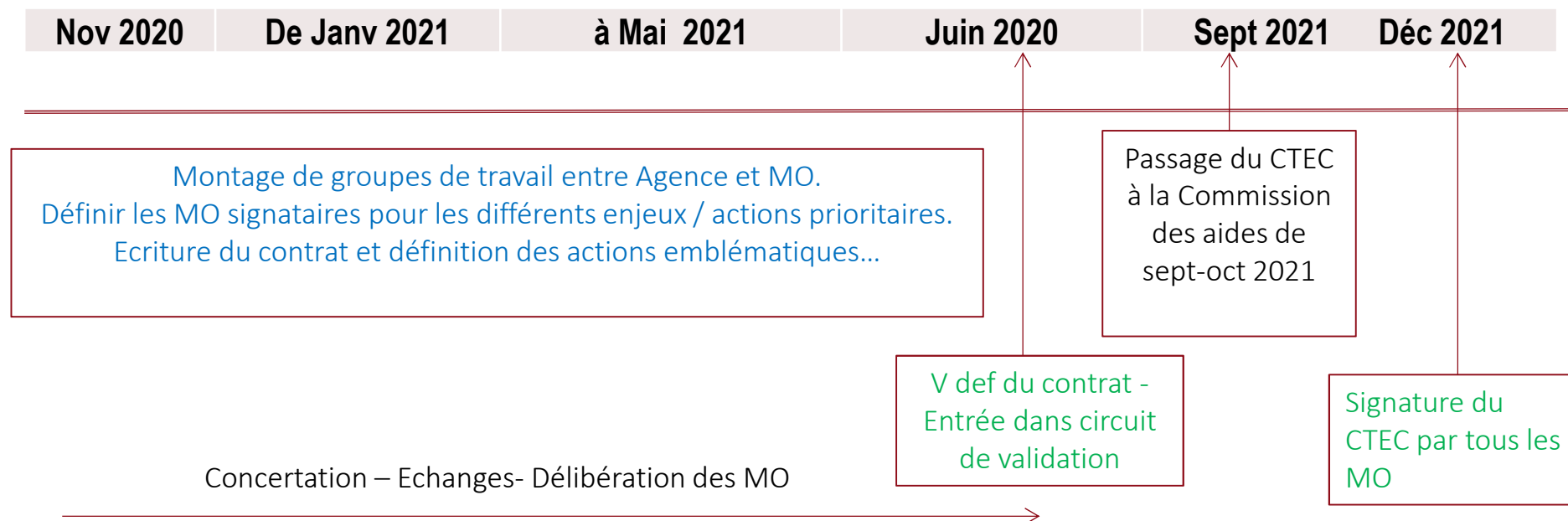
5) Présentation du CTEC en commission des aides

6) Signature du CTEC par tous les maîtres d'ouvrage responsables d'actions inscrites au contrat et par la Directrice Générale de l'AESN

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau

# Planning de préparation du CTEC « Roumois Neubourg »



Si passage en commission de septembre ou octobre 2021 = contrat totalement validé mi juin 2021

Si passage en commission de décembre 2021 = contrat totalement validé mi septembre 2021

Pour l'animation AAC 2022 à 2024, CTEC doit être validé au plus tard à la dernière commission des aides de 2021